

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à 19 h,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : RELEVÉ DE DÉCISIONS**

**Date de la convocation :** mercredi 6 avril 2022

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 24</i> <i>Pouvoirs : 8</i> <i>Votants : 32</i></p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Pierre BAFFERT, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR ; Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Eric L'HERITIER, Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ;</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER, Mathias LAVOLÉ à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Stéphane GUSMEROLI à Cécile LASIO, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Wilfried TISSOT à Pascal SERVAIS, Bruno STASIAK à Pierre FAYARD, Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER.</p>
---	---

- ✓ Désignation d'un(e) secrétaire de séance : **Bertrand PICHON MARTIN**
- ✓ Validation CR du conseil du 15 février 2022 : **UNANIMITÉ**

## 1. FINANCES

(Jean-Claude SARTER)

### 1.1 Vote du compte de gestion du budget principal 2021

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2021 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2021. La correspondance exacte entre le compte administratif 2021 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038039

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. SAINT-LAURENT-DU-PONT

ETABLISSEMENT : CC COEUR DE CHARTREUSE

### Résultats budgétaires de l'exercice

30000 - CC COEUR DE CHARTREUSE

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 646 679,43	6 659 849,36	10 306 528,79
Titres de recette émis (b)	2 187 508,26	6 343 294,56	8 530 802,82
Réductions de titres (c)	3 316,00	122 812,53	126 128,53
Recettes nettes (d = b - c)	2 184 192,26	6 220 482,03	8 404 674,29
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 646 679,43	6 659 849,36	10 306 528,79
Mandats émis (f)	2 531 664,39	5 753 567,33	8 285 231,72
Annulations de mandats (g)		192 060,54	192 060,54
Depenses nettes (h = f - g)	2 531 664,39	5 561 506,79	8 093 171,18
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		658 975,24	311 503,11
(h - d) Déficit	347 472,13		

### Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR

- **DÉCLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2021 et arrête les comptes de l'exercice.

### 1.2 Vote du compte administratif du budget principal 2021

Le CA 2021 du budget principal se solde par :

- un excédent de fonctionnement de **658 975.24 €** correspondant **6 220 482.03 €** de recettes réalisées pour **5 561 506.79 €** de dépenses réalisées ;
- un déficit d'investissement de **347 472.13 €** correspondant à **2 184 192.26 €** de recettes réalisées pour **2 531 664,39 €** de dépenses réalisées.

*La Présidente sort de la salle.*

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 31 POUR**

- **ADOpte** le Compte Administratif 2021 du budget général et arrête les comptes de l'exercice.

*La Présidente rentre dans la salle.*

### 1.3 Crédits de report au budget primitif du budget principal (RESTES À REALISER 2021)

#### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>E 0,00</b>	<b>K 0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>F 202 582,00</b>	<b>L 247 764,00</b>
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	164 040,00
13	Subventions d'investissement	0,00	83 724,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	19 258,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
65	Opération d'équipement n° 65	14 500,00	
959	Opération d'équipement n° 959	8 488,00	
971	Opération d'équipement n° 971	6 000,00	
979	Opération d'équipement n° 979	24 336,00	
982	Opération d'équipement n° 982	20 000,00	
983	Opération d'équipement n° 983	110 000,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

Les crédits de report sont respectivement en dépenses de **202 582 €** et en recettes de **247 764 €**.

## 1.4 Affectation de résultats 2021 du budget principal

Après avoir voté le compte administratif du budget principal, les affectations de résultats pour le budget 2022 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sont les suivantes :

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET GENERAL

REALISATIONS DE L'EXERCICE		DEPENSES	RECETTES	
SECTION FONCTIONNEMENT		5 561 506.79 €	6 220 482.03 €	658 975.24 €
SECTION INVESTISSEMENT		2 531 664.39 €	2 184 192.26 €	-347 472.13 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement 002		866 516.25 €	866 516.25 €
	report en section d'investissement		80 663.58 €	80 663.58 €
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)		8 093 171.18 €	9 351 854.12 €	1 258 682.94 €
RESTES A REALISER		202 582.00 €	247 764.00 €	45 182.00 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	5 561 506.79 €	7 086 998.28 €	1 525 491.49 €
	SECTION INVESTISSEMENT	2 734 246.39 €	2 512 619.84 €	-221 626.55 €
TOTAL CUMULE		8 295 753.18 €	9 599 618.12 €	1 303 864.94 €
EXCEDENT				1 303 864.94 €

### AFFECTATION DES RESULTATS

	CC CŒUR DE CHARTREUSE		BUDGET GENERAL		SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021			
INVEST	80 663.58 €	-347 472.13 €	Dépenses 202 582.00 €	45 182.00 €	-221 626.55 €	
FONCT	866 516.25 €	658 975.24 €	247 764.00 € Recettes		1 525 491.49 €	

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ - 32 POUR :

- DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

Articles	
1068-RI	221 626.55 €
0 01-DI	-266 808.55 €
0 02-RF	1 303 864.94 €

## 1.5 Vote du taux des 3 taxes 2022 et GEMAPI

**Considérant** qu'en application des articles 1636 B sexies et septies, 1639 A, du Code Général des Impôts, il convient de voter le taux des trois taxes. La commission finances propose de ne pas augmenter les taux de : FB, FNB et CFE.

**Considérant** qu'il convient d'arrêter le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations GEMAPI pour l'année 2022,

**Considérant** les crédits budgétaires inscrits au BP 2022, article 7346 pour un montant de 195 108 €,

Le conseil communautaire, après avoir voté :

- VALIDE individuellement les taux suivants :

Libellé	Taux 2021	Taux 2022 (%)	Vote
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2.79%	<b>2.79%</b>	<b>UNA</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	5.48%	<b>5.48%</b>	<b>UNA</b>
Cotisation foncière des entreprises	27.07%	<b>27.07%</b>	<b>UNA</b>

- **VALIDE** le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations GEMAPI 2022 : 195 108€.

### 1.6 Vote du taux de la TEOM 2022

En application des articles 1636B sexies et 1609 quater, du Code Général des Impôts, il convient de voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ - 31 POUR - 1 CONTRE (C. MOREL)**

- **ADOpte** un taux de TEOM de **10.90 %** pour 2022.

### 1.7 Budget primitif 2022 - Budget général

Com. Communes Cœur de Chartreuse - BUDGET PRINCIPAL CC COEUR DE CHARTREUSE - BP (projet de budget) - 2022

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 482 351,10	6 178 486,16
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 303 864,94
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>7 482 351,10</b>	<b>7 482 351,10</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 772 174,00	1 993 800,55
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	202 582,00	247 764,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 266 808,55	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>2 241 564,55</b>	<b>2 241 564,55</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>9 723 915,65</b>	<b>9 723 915,65</b>

**VU** le vote du compte administratif 2021, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2021,

**VU** la proposition de la commission finances,

**VU** les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ – 31 POUR - 1 ABS (C. MOREL)**

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2022 du budget Général

### 1.8 Vote du compte de gestion du budget annexe ZI ET ZA 2021

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2021 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2021.

La correspondance exacte entre le compte administratif 2021 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038039

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. SAINT-LAURENT-DU-POINT

ETABLISSEMENT : ZONES INDUS ET ARTIS CC COEUR

### Résultats budgétaires de l'exercice

30007 - ZONES INDUS ET ARTIS CC COEUR

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	264 026,25	192 378,82	456 405,07
Titres de recette émis (b)	136 879,96	159 247,35	296 127,31
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	136 879,96	159 247,35	296 127,31
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	264 026,25	192 378,82	456 405,07
Mandats émis (f)	146 167,35	137 011,43	283 178,78
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	146 167,35	137 011,43	283 178,78
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		22 235,92	12 948,53
(h - d) Déficit	9 287,39		

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR :**

- **DÉCLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2021 du budget annexe ZI et ZA et arrête les comptes de l'exercice.

### 1.9 Vote du compte administratif du budget annexe ZI ET ZA 2021

Le CA du budget du budget annexe ZI – ZA 2021 se solde par :

- un excédent de fonctionnement de **22 235.92 €** correspondant **159 247.35 €** de recettes réalisées pour **137 011.43 €** de dépenses réalisées ;
- un déficit d'investissement de **9 287.39 €** correspondant à **136 879.96 €** de recettes réalisées pour **146 167.35 €** de dépenses réalisées

*La Présidente sort de séance.*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 31 POUR**

- **ADOpte** le Compte Administratif 2021 du budget annexe ZI et ZA et arrête les comptes de l'exercice.

*La Présidente rentre dans la salle.*

### 1.10 Affectation de résultats

Après avoir voté le compte administratif du budget annexe ZI-ZA, les affectations de résultats pour le budget 2022 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sont les suivantes :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZI / ZA**

REALISATIONS DE L'EXERCICE		DEPENSES	RECETTES	
SECTION FONCTIONNEMENT		137 011.43 €	159 247.35 €	22 235.92 €
SECTION INVESTISSEMENT		146 167.35 €	136 879.96 €	-9 287.39 €
<b>REPORTS</b>	Report en section de fonctionnement	9 287.39 €	0.00 €	-9 287.39 €
	Report en section d'investissement	84 727.43 €	0.00 €	-84 727.43 €
<b>TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)</b>		<b>377 193.60 €</b>	<b>296 127.31 €</b>	<b>-81 066.29 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>RESULTAT</b>	SECTION FONCTIONNEMENT	146 298.82 €	159 247.35 €	12 948.53 €
	SECTION INVESTISSEMENT	230 894.78 €	136 879.96 €	-94 014.82 €
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>377 193.60 €</b>	<b>296 127.31 €</b>	<b>-81 066.29 €</b>
<b>DEFICIT</b>			<b>-81 066.29 €</b>	

**AFFECTATION DES RESULTATS**

	CC CŒUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	BUDGET ANNEXE EXTENSION ZI	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2020		RESTES A REALISER 2021		
<b>INVEST</b>	<b>-84 727.43 €</b>	<b>-9 287.39 €</b>	Dépenses <b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>-94 014.82 €</b>
<b>FONCT</b>	<b>-9 287.39 €</b>	<b>22 235.92 €</b>	Recettes <b>0.00 €</b>		<b>12 948.53 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR :**

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
<b>1068-RI</b>	<b>affectation investissement</b>	<b>12 948.53 €</b>
<b>0 01-DI</b>	<b>reprise résultat inv</b>	<b>94 014.82 €</b>
<b>0 02-DF</b>	<b>reprise fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>

**1.11 Budget primitif 2022 – Budget annexe ZI et ZA**

**VU** le vote du compte administratif 2021, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2021,

**VU** la proposition de la commission finances,

**VU** les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ - 32 POUR :**

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2022 du budget annexe ZI/ZA.

**1.12 Vote du compte de gestion du Budget annexe Immeuble de bureaux 2021**

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2021 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2021. La correspondance exacte entre le compte administratif 2021 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

## Résultats budgétaires de l'exercice

30005 - IMMEUBL. BUREAUX CC COEUR DE C

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 043 776,06	84 661,00	1 128 437,06
Titres de recette émis (b)	115 063,70	85 959,73	201 023,43
Réductions de titres (c)		845,00	845,00
Recettes nettes (d = b - c)	115 063,70	85 114,73	200 178,43
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 043 776,06	84 661,00	1 128 437,06
Mandats émis (f)	121 549,67	78 550,30	200 099,97
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	121 549,67	78 550,30	200 099,97
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		6 564,43	78,46
(h - d) Déficit	6 485,97		

## Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ - 32 POUR :

- **DÉCLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2021 du budget annexe immeuble de bureaux et arrête les comptes de l'exercice.

## 1.13 Vote du compte administratif du budget annexe Immeuble de bureaux 2021

Le CA du budget du BA Immeuble de bureaux 2021 se solde par :

- un excédent de fonctionnement de **6 564.43 €** correspondant **85 114.73 €** de recettes réalisées pour **78 550.30 €** de dépenses réalisées ;
- un déficit d'investissement de **6 485.97 €** correspondant à **115 063.70 €** de recettes réalisées pour **121 549.67 €** de dépenses réalisées.

*La Présidente sort de la salle.*

## Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ - 31 POUR :

- **ADOpte** le Compte Administratif 2021 du budget immeuble de bureaux et arrête les comptes de l'exercice.

*La Présidente revient dans la salle.*

## 1.14 Crédits de reports au budget primitif du budget annexe Immeuble de bureaux (restes à réaliser 2021)

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT					31 janvier 2022 16:48:38
EN DEPENSE					
Collectivité : Com. Communes Coeur de Chartreuse		Budget : IMMEUBLES BUREAUX CC COEUR DE CHARTREUSE		2021	
Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser	
<b>Opération non individualisée</b>					
165 - Dépôts et cautionnements reçus	020	426.00 €	426.00 €	420 000.00 €	
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	020	-16 000.00 €	0.00 €	0.00 €	
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	9	989 689.06 €	0.00 €	420 000.00 €	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	020	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €	
<b>Total des dépenses</b>		<b>990 115.06 €</b>	<b>426.00 €</b>	<b>420 000.00 €</b>	

  

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT					31 janvier 2022 16:48:38
EN RECETTE					
Collectivité : Com. Communes Coeur de Chartreuse		Budget : IMMEUBLES BUREAUX CC COEUR DE CHARTREUSE		2021	
Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser	
<b>Opération non individualisée</b>					
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9	3 245.82 €	3 245.82 €	0.00 €	
1311 - Etat et établissements nationaux	9	182 309.35 €	0.00 €	182 309.00 €	
1312 - Régions	9	170 663.91 €	0.00 €	154 229.00 €	
1313 - Départements	9	255 916.85 €	0.00 €	0.00 €	
1641 - Emprunts en euros	9	370 191.13 €	0.00 €	0.00 €	
165 - Dépôts et cautionnements reçus	020	426.00 €	112.00 €	0.00 €	
<b>Total des recettes</b>		<b>982 753.06 €</b>	<b>3 357.82 €</b>	<b>336 538.00 €</b>	

Les crédits de reports sont en dépenses de **420 000 €** et en recettes de **336 538 €**.

### 1.15 Affectation de résultats 2021 du Budget annexe Immeuble de bureaux

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

COMPTES ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE BUREAUX				
	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	
	SECTION FONCTIONNEMENT	78 550.30 €	85 114.73 €	6 564.43 €
	SECTION INVESTISSEMENT	121 549.67 €	115 063.70 €	-6 485.97 €
<b>REPORTS</b>	Report en section de fonctionnement	2 046.90 €		-2 046.90 €
	Report en section d'investissement		3 245.82 €	3 245.82 €
<b>TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)</b>		<b>420 000.00 €</b>	<b>336 538.00 €</b>	<b>-83 462.00 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>420 000.00 €</b>	<b>336 538.00 €</b>	<b>-83 462.00 €</b>
<b>RESULTAT</b>	SECTION FONCTIONNEMENT	80 597.20 €	85 114.73 €	4 517.53 €
	SECTION INVESTISSEMENT	541 549.67 €	454 847.52 €	-86 702.15 €
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>622 146.87 €</b>	<b>539 962.25 €</b>	<b>-82 184.62 €</b>
<b>DEFICIT</b>				<b>-82 184.62 €</b>

AFFECTATION DES RESULTATS					
	CC CŒUR DE CHARTREUSE	BUDGET ANNEXE IMM DE BUREAUX			
	REPORT RESULTAT 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			Dépenses		
<b>INVEST</b>	3 245.82 €	-6 485.97 €	420 000.00 €	-83 462.00 €	-86 702.15 €
			Recettes		
<b>FONCT</b>	-2 046.90 €	6 564.43 €	336 538.00 €		4 517.53 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR :**

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	4 517.53 €
0 01-DI	reprise résultat inv	3 240.15 €
0 02-DF	reprise fonctionnement	0.00 €

### 1.16 Budget Primitif 2022 – Budget annexe Immeuble de bureaux

**VU** le vote du compte administratif 2021, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2021,

**VU** la proposition de la commission finances,

**VU** les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ - 32 POUR :**

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2022 du budget annexe immeuble de bureaux.

### 1.17 Vote du compte de gestion - Budget annexe Station-Service 2021

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2021 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2021. La correspondance exacte entre le compte administratif 2021 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.



## Résultats budgétaires de l'exercice

30006 - STATION SERVICE CC COEUR DE CH

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	44 695,48	950 628,47	995 323,95
Titres de recette émis (b)	37 695,48	891 779,15	929 474,63
Réductions de titres (c)		388,96	388,96
Recettes nettes (d = b - c)	37 695,48	891 390,19	929 085,67
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	44 695,48	950 628,47	995 323,95
Mandats émis (f)	38 192,64	1 001 225,20	1 039 417,84
Annulations de mandats (g)		103 347,23	103 347,23
Dépenses nettes (h = f - g)	38 192,64	897 877,97	936 070,61
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	497,16	6 487,78	6 984,94

## Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR :

- **DÉCLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2021 du budget annexe station-service et arrête les comptes de l'exercice.

## 1.18 Vote du compte administratif 2021 du Budget annexe Station-Service

Le CA du budget du BA Station-Service 2021 se solde par :

- un déficit d'exploitation de **6 487.78 €** correspondant **891 390.19 €** de recettes réalisées pour **897 877.97 €** de dépenses réalisées ;
- un déficit d'investissement de **497.16 €** correspondant à **37 695.48 €** de recettes réalisées pour **38 192.64 €** de dépenses réalisées.

*La Présidente sort de la salle.*

## Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 31 POUR

- **ADOpte** le Compte Administratif 2021 du budget annexe station-service et arrête les comptes de l'exercice.

*La Présidente revient dans la salle.*

## 1.19 Affectation du résultat 2021 du Budget annexe Station-Service

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET STATION SERVICE			
	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES
	SECTION EXPLOITATION	897 877.97 €	891 390.19 €
	SECTION INVESTISSEMENT	38 192.64 €	37 695.48 €
			<b>-6 487.78 €</b>
			<b>-497.16 €</b>
<b>REPORTS</b>	Report en section d'exploitation	0.00 €	101 736.40 €
	Report en section d'investissement	4 323.41 €	0.00 €
			<b>101 736.40 €</b>
			<b>-4 323.41 €</b>
	<b>TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)</b>	<b>940 394.02 €</b>	<b>1 030 822.07 €</b>
			<b>90 428.05 €</b>
	<b>RESTES A REALISER</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
			<b>0.00 €</b>
<b>RESULTAT</b>	SECTION EXPLOITATION	897 877.97 €	993 126.59 €
	SECTION INVESTISSEMENT	42 516.05 €	37 695.48 €
			<b>95 248.62 €</b>
			<b>-4 820.57 €</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>940 394.02 €</b>	<b>1 030 822.07 €</b>
			<b>90 428.05 €</b>
	<b>EXCEDENT</b>		<b>90 428.05 €</b>

AFFECTATION DES RESULTATS					
	CC COEUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	BUDGET STATION SERVICE	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2020		RESTES A REALISER 2021		
			Dépenses		
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>-4 323.41 €</b>	<b>-497.16 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>-4 820.57 €</b>
			Recettes		
<b>EXPLOITATION</b>	<b>101 736.40 €</b>	<b>-6 487.78 €</b>	<b>0.00 €</b>		<b>95 248.62 €</b>
<small>Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,</small>					

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ - 32 POUR :**

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	4 820.57 €
0 01-DI	reprise résultat inv	4 820.57 €
0 02-RF	reprise exploitation	90 428.05 €

**1.20 Budget primitif 2022 – Budget annexe Station-Service**

**VU** le vote du compte administratif 2021, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2021,

**VU** la proposition de la commission finances,

**VU** les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ - 32 POUR :**

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2022 du budget annexe station-service

**1.21 Vote du compte de gestion du budget annexe SPANC 2021**

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2021 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2021. La correspondance exacte entre le compte administratif 2021 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038039

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. SAINT-LAURENT-DU-PONT

ETABLISSEMENT : SPANC CC COEUR DE CHARTREUSE

**Résultats budgétaires de l'exercice**

30002 - SPANC CC COEUR DE CHARTREUSE

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 871,26	180 561,28	185 432,54
Titres de recette émis (b)	898,16	131 340,51	132 238,67
Réductions de titres (c)		120,00	120,00
Recettes nettes (d = b - c)	898,16	131 220,51	132 118,67
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 871,26	180 561,28	185 432,54
Mandats émis (f)		136 362,09	136 362,09
Annulations de mandats (g)		13,50	13,50
Depenses nettes (h = f - g)		136 348,59	136 348,59
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	898,16		
(h - d) Déficit		5 128,08	4 229,92

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ - 32 POUR :**

- **DÉCLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2021 du budget annexe SPANC et arrête les comptes de l'exercice.

**1.22 Vote du compte administratif du budget annexe SPANC 2021**

Le CA du budget du budget annexe SPANC 2021 se solde par :

- un déficit d'exploitation de **5 128.08 €** correspondant **131 220.51 €** de recettes réalisées pour **136 348.59 €** de dépenses réalisées ;
- un excédent d'investissement de **898.16 €** correspondant à **898.16 €** de recettes réalisées pour **0 €** de dépense réalisée.

La Présidente sort de la salle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 31 POUR

- **ADOpte** le Compte Administratif 2021 du budget annexe SPANC et arrête les comptes de l'exercice.

La Présidente revient dans la salle.

### 1.23 Affectation du résultat du Budget annexe SPANC 2021

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE SPANC				
	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	
	SECTION D'EXPLOITATION	136 348.59 €	131 220.51 €	-5 128.08 €
	SECTION INVESTISSEMENT	0.00 €	898.16 €	898.16 €
REPORTS	Report en section d'exploitation	0.00 €	46 411.28 €	46 411.28 €
	Report en section d'investissement	0.00 €	3 973.10 €	3 973.10 €
	<b>TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)</b>	<b>136 348.59 €</b>	<b>182 503.05 €</b>	<b>46 154.46 €</b>
	<b>RESTES A REALISER</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	136 348.59 €	177 631.79 €	41 283.20 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00 €	4 871.26 €	4 871.26 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>136 348.59 €</b>	<b>182 503.05 €</b>	<b>46 154.46 €</b>
	<b>EXCEDENT</b>		<b>46 154.46 €</b>	

AFFECTATION DES RESULTATS					
	CC CŒUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	BUDGET SPANC	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2020		RESTES A REALISER 2021		
			Dépenses		
INVESTISSEMENT	3 973.10 €	898.16 €	0.00 €	0.00 €	4 871.26 €
EXPLOITATION	46 411.28 €	-5 128.08 €	Recettes		41 283.20 €
			0.00 €		

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ - 32 POUR :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	- €
0 01-RI	reprise résultat inv	4 871.26 €
0 02-RF	reprise exploitation	41 283.20 €

### 1.24 Budget primitif 2022 – Budget annexe SPANC

**VU** le vote du compte administratif 2021, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2021,

**VU** la proposition de la commission finances,

**VU** les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR :

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2022 du budget annexe SPANC

### 1.25 Vote du compte de gestion 2021 du Budget annexe Coopérative Laitière

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2021 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2021.

La correspondance exacte entre le compte administratif 2021 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038039

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. SAINT-LAURENT-DU-PONT

ETABLISSEMENT : COOPERATIVE LAITIERE 4C

### Résultats budgétaires de l'exercice

30003 - COOPERATIVE LAITIERE 4C

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 499,38	56 704,41	69 203,79
Titres de recette émis (b)	3 336,18	29 133,22	32 469,40
Réductions de titres (c)		1 068,00	1 068,00
Recettes nettes (d = b - c)	3 336,18	28 065,22	31 401,40
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 499,38	56 704,41	69 203,79
Mandats émis (f)	9 163,20	21 663,64	30 826,84
Annulations de mandats (g)		8 439,87	8 439,87
Depenses nettes (h = f - g)	9 163,20	13 223,77	22 386,97
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		14 841,45	9 014,43
(h - d) Déficit	5 827,02		

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR :**

- **DÉCLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2021 du budget annexe coopérative laitière et arrête les comptes de l'exercice.

#### 1.26 Vote du compte administratif du budget annexe coopérative laitière 2021

Le CA du budget du budget annexe Coopérative Laitière 2021 se solde par :

- un excédent de fonctionnement de **14 841.45 €** correspondant **28 065.22 €** de recettes réalisées pour **13 223.77 €** de dépenses réalisées ;
- un déficit d'investissement de **5 827.02 €** correspondant à **3 336.18 €** de recettes réalisées pour **9 163.20 €** de dépenses réalisées.

*La Présidente sort de la salle.*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 31 POUR**

- **ADOpte** le Compte Administratif 2021 du budget annexe coopérative laitière et arrête les comptes de l'exercice.

*La Présidente revient dans la salle.*

#### 1.27 Affectation du résultat 2021 du budget annexe coopérative laitière

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE COOPERATIVE**

REALISATIONS DE L'EXERCICE		DEPENSES	RECETTES	
SECTION FONCTIONNEMENT		13 223.77 €	28 065.22 €	14 841.45 €
SECTION INVESTISSEMENT		9 163.20 €	3 336.18 €	-5 827.02 €
<b>REPORTS</b>	Report en section de fonctionnement	0.00 €	30 704.41 €	30 704.41 €
	Report en section d'investissement	3 336.18 €	0.00 €	-3 336.18 €
<b>TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)</b>		<b>25 723.15 €</b>	<b>62 105.81 €</b>	<b>36 382.66 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>RESULTAT</b>	SECTION FONCTIONNEMENT	13 223.77 €	58 769.63 €	45 545.86 €
	SECTION INVESTISSEMENT	12 499.38 €	3 336.18 €	-9 163.20 €
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>25 723.15 €</b>	<b>62 105.81 €</b>	<b>36 382.66 €</b>
<b>EXCEDENT</b>			<b>36 382.66 €</b>	

**AFFECTATION DES RESULTATS**

	CC CŒUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	BUDGET ANNEXE COOPERATIVE	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2020		RESTES A REALISER 2021		
			Dépenses		
<b>INVEST</b>	<b>-3 336.18 €</b>	<b>-5 827.02 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>-9 163.20 €</b>
			Recettes		
<b>FONCT</b>	<b>30 704.41 €</b>	<b>14 841.45 €</b>	<b>0.00 €</b>		<b>45 545.86 €</b>
<small>Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,</small>					

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ - 32 POUR :**

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
<b>1068-RI</b>	<b>affectation investissement</b>	<b>9 163.20 €</b>
<b>0 01-DI</b>	<b>reprise résultat inv</b>	<b>9 163.20 €</b>
<b>0 02-RF</b>	<b>reprise fonctionnement</b>	<b>36 382.66 €</b>

**1.28 Budget primitif 2022 – budget annexe coopérative laitière**

**VU** le vote du compte administratif 2021, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2021,

**VU** la proposition de la commission finances,

**VU** les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR :**

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2022 du budget annexe coopérative laitière

**1.29 Vote du compte de gestion 2021 du budget annexe Cottavoz**

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2021 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2021. La correspondance exacte entre le compte administratif 2021 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

## Résultats budgétaires de l'exercice

30009 - ETS COTTAVOZ CC COEUR DE CHART

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 392 632,23	107 465,51	5 500 097,74
Titres de recette émis (b)		0,39	0,39
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		0,39	0,39
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 392 632,23	107 465,51	5 500 097,74
Mandats émis (f)	2 490,00	3 520,00	6 010,00
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	2 490,00	3 520,00	6 010,00
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédant			
(h - d) Déficit	2 490,00	3 519,61	6 009,61

## Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR :

- **DÉCLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2021 du budget annexe COTTAVOZ et arrête les comptes de l'exercice.

## 1.30 Vote du compte administratif 2021 du budget annexe Cottavoz

Le CA du budget annexe Cottavoz se solde par :

- un déficit de fonctionnement de **3 519.61 €** correspondant **0.39 €** de recettes réalisées pour **3 520.00 €** de dépense réalisée ;
- un déficit d'investissement de **2 490.00 €** correspondant à **0€** de recette réalisée pour **2 490.00 €** de dépenses réalisées.

*La Présidente sort de la salle.*

## Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 31 POUR

- **ADOpte** le Compte Administratif 2021 du budget annexe Cottavoz et arrête les comptes de l'exercice.

*La Présidente revient dans la salle.*

## 1.31 Affectation du résultat 2021 du budget annexe Cottavoz

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE COTTAVOZ			
	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES
	SECTION FONCTIONNEMENT	3 520.00 €	0.39 €
	SECTION INVESTISSEMENT	2 490.00 €	0.00 €
<b>REPORTS</b>	Report en section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Report en section d'investissement	216 048.05 €	0.00 €
	<b>TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)</b>	<b>222 058.05 €</b>	<b>0.39 €</b>
	<b>RESTES A REALISER</b>	<b>5 174 094.18 €</b>	<b>5 392 632.23 €</b>
<b>RESULTAT</b>	SECTION FONCTIONNEMENT	3 520.00 €	0.39 €
	SECTION INVESTISSEMENT	5 392 632.23 €	5 392 632.23 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>5 396 152.23 €</b>	<b>5 392 632.62 €</b>
	<b>DEFICIT</b>		<b>-3 519.61 €</b>

## AFFECTATION DES RESULTATS

	CC COEUR DE CHARTREUSE	BUDGET ANNEXE COTTAVOZ		
	REPORT RESULTAT 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER
			Dépenses	
<b>INVEST</b>	<b>-216 048.05 €</b>	<b>-2 490.00 €</b>	<b>5 174 094.18 €</b>	<b>218 538.05 €</b>
			Recettes	
<b>FONCT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>-3 519.61 €</b>	<b>5 392 632.23 €</b>	<b>- 3 519.61 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR :**

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	- €
0 01-DI	reprise résultat inv	218 538.05 €
0 02-DF	reprise fonctionnement	3 519.61 €

**1.32 Crédits de reports au budget primitif du budget annexe Cottavoz (restes à réaliser 2021)**

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT					01 février 2022	10:29:01
EN DEPENSE						
Collectivité : Com. Communes Coeur de Chartreuse		Budget : BUDGET ANNEXE COTTAVOZ		2021		
Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser		
<b>Opération non individualisée</b>				<b>5 174 094.18 €</b>		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	01	216 048.05 €	216 048.05 €	0.00 €		
2115 - Terrains bâtis	01	1 333 301.36 €	0.00 €	1 333 301.36 €		
2313 - Constructions	01	3 748 074.02 €	0.00 €	3 745 584.02 €		
27638 - Autres établissements publics	9	95 208.80 €	0.00 €	95 208.80 €		
<b>Total des dépenses</b>		<b>5 392 632.23 €</b>	<b>216 048.05 €</b>	<b>5 174 094.18 €</b>		

  

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT					01 février 2022	10:29:01
EN RECETTE						
Collectivité : Com. Communes Coeur de Chartreuse		Budget : BUDGET ANNEXE COTTAVOZ		2021		
Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser		
<b>Opération non individualisée</b>				<b>5 392 632.23 €</b>		
1322 - Régions	01	400 000.00 €	0.00 €	400 000.00 €		
1323 - Départements	01	360 000.00 €	0.00 €	360 000.00 €		
1328 - Autres	01	850 000.00 €	0.00 €	850 000.00 €		
1641 - Emprunts en euros	01	3 687 423.43 €	0.00 €	3 687 423.43 €		
27638 - Autres établissements publics	9	95 208.80 €	0.00 €	95 208.80 €		
<b>Total des recettes</b>		<b>5 392 632.23 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 392 632.23 €</b>		

Les crédits de reports sont en dépenses de **5 174 094.18€** et en recettes de **5 392 632.23€**.

**1.33 Budget primitif 2022 – Budget annexe Cottavoz**

**VU** le vote du compte administratif 2021, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2021,

**VU** la proposition de la commission finances,

**VU** les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR :**

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2022 du budget annexe COTTAVOZ

**1.34 Vote du compte de gestion 2021 du budget annexe déchets**

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2021 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2021. La correspondance exacte entre le compte administratif 2021 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

## Résultats budgétaires de l'exercice

30010 - DECHETS CC COEUR DE CHARTREUSE

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	74 617,05	2 382 949,62	2 457 566,67
Titres de recette émis (b)	35 252,95	2 311 298,49	2 346 551,44
Réductions de titres (c)		44 646,48	44 646,48
Recettes nettes (d = b - c)	35 252,95	2 266 652,01	2 301 904,96
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	74 617,05	2 382 949,62	2 457 566,67
Mandats émis (f)	62 239,16	2 341 388,78	2 403 627,94
Annulations de mandats (g)		168 953,10	168 953,10
Depenses nettes (h = f - g)	62 239,16	2 172 435,68	2 234 674,84
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		94 216,33	67 230,12
(h - d) Déficit	26 986,21		

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR :**

- **DÉCLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2021 du budget annexe déchets et arrête les comptes de l'exercice.

### 1.35 Vote du compte administratif du budget annexe déchets 2021

Le CA du budget annexe déchets se solde par :

- un excédent de fonctionnement de **94 216.33 €** correspondant **2 266 652.01 €** de recettes réalisées pour **2 172 435.68 €** de dépenses réalisées ;
- un déficit d'investissement de **26 986.21 €** correspondant à **35 252.95 €** de recettes réalisées pour **62 239.16 €** de dépenses réalisées.

*La Présidente sort de la salle.*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 31 POUR**

- **ADOpte** le Compte Administratif 2021 du budget annexe déchets et arrête les comptes de l'exercice.

*La Présidente revient dans la salle.*

### 1.36 Crédits de report au budget primitif du budget annexe déchets (restes à réaliser 2021)

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE				
Collectivité : Com. Communes Coeur de Chartreuse		Budget : DECHETS - CC COEUR DE CHARTREUSE		2021
Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
<b>Opération non individualisée</b>				
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	812	773.05 €	773.05 €	0.00 €
2031 - Frais d'études	812	5 250.00 €	3 500.00 €	1 050.00 €
20421 - Privé - Biens mobiliers, matériel et études	812	4 000.00 €	3 356.32 €	500.00 €
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	812	14 609.00 €	3 057.60 €	4 331.09 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	812	49 985.00 €	52 325.24 €	0.00 €
	<b>Total des dépenses</b>	<b>74 617.05 €</b>	<b>63 012.21 €</b>	<b>5 881.09 €</b>

  

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE				
Collectivité : Com. Communes Coeur de Chartreuse		Budget : DECHETS - CC COEUR DE CHARTREUSE		2021
Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
<b>Opération non individualisée</b>				
10222 - F.C.T.V.A.	812	10 500.00 €	1 265.37 €	0.00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	812	9 123.05 €	0.00 €	0.00 €
1318 - Autres	812	19 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	<b>Total des recettes</b>	<b>38 623.05 €</b>	<b>1 265.37 €</b>	<b>0.00 €</b>

Les crédits de reports sont en dépenses de **5 881.09€**.



### 1.37 Affectation du résultat 2021 du budget annexe déchets

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DECHETS				
REALISATIONS DE L'EXERCICE		DEPENSES	RECETTES	
SECTION FONCTIONNEMENT		2 172 435.68 €	2 266 652.01 €	94 216.33 €
SECTION INVESTISSEMENT		62 239.16 €	35 252.95 €	-26 986.21 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement	0.00 €	210 549.62 €	210 549.62 €
	Report en section d'investissement	773.05 €	0.00 €	-773.05 €
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)		2 235 447.89 €	2 512 454.58 €	277 006.69 €
RESTES A REALISER		5 881.09 €	0.00 €	-5 881.09 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	2 172 435.68 €	2 477 201.63 €	304 765.95 €
	SECTION INVESTISSEMENT	68 893.30 €	35 252.95 €	-33 640.35 €
TOTAL CUMULE		2 241 328.98 €	2 512 454.58 €	271 125.60 €
EXCEDENT			271 125.60 €	

AFFECTATION DES RESULTATS					
	CC CŒUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	BUDGET ANNEXE DECHETS	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2020		RESTES A REALISER 2021		
			Depenses		
INVEST	-773.05 €	-26 986.21 €	5 881.09 €	-5 881.09 €	-33 640.35 €
			Recettes		
FONCT	210 549.62 €	94 216.33 €	0.00 €		304 765.95 €
<small>Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,</small>					

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR :**

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	33 640.35 €
0 01-DI	reprise résultat inv	27 759.26 €
0 02-RF	reprise fonctionnement	271 125.60 €

### 1.38 Budget primitif 2022 – Budget annexe déchets

**VU** le vote du compte administratif 2021, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2021,

**VU** la proposition de la commission finances,

**VU** les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR :**

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2022 du budget annexe déchets.

### 1.39 Vote du compte de gestion 2021 du budget annexe domaines skiables

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2021 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2021. La correspondance exacte entre le compte administratif 2021 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

## Résultats budgétaires de l'exercice

30020 - CC DOMAINES SKIABLES

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)		1 482 579,00	1 482 579,00
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)		1 482 579,00	1 482 579,00
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ 31 POUR - 1 ABS (E. L'HERITIER) :

- **DÉCLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2021 du budget annexe domaine skiable et arrête les comptes de l'exercice.

#### 1.40 Vote du compte administratif 2021 du budget annexe domaines skiabiles

Le CA du budget annexe domaines skiabiles se solde par :

- un résultat de fonctionnement de **0 €** correspondant **0 €** de recettes réalisées pour **0 €** de dépenses réalisées ;
- un résultat d'investissement de **0 €** correspondant à **0 €** de recettes réalisées pour **0 €** de dépenses réalisées.

*La Présidente sort de la salle.*

### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 31 POUR

- **ADOpte** le Compte Administratif 2021 du budget annexe domaines skiabiles et arrête les comptes de l'exercice.

*La Présidente revient dans la salle.*

#### 1.41 Vote du budget primitif 2022 du budget annexe domaines skiabiles

**VU** le vote du compte administratif 2021, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2021,

**VU** la proposition de la commission finances,

**VU** les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2022 du budget annexe domaines skiabiles

## 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(Anne LENFANT)

### 2.1 Approbation de la Charte du Parc naturel régional de Chartreuse 2022-2037

Le Parc naturel régional de Chartreuse doit renouveler son label à l'échéance de mai 2023. La procédure de renouvellement a débuté en 2017, et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2022-2037.

La Charte 2022-2037, constituée d'un rapport et d'un plan de Parc, a obtenu un avis favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

Elle est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 74 communes, 3 villes-portes, 7 intercommunalités et 2 Départements. Chaque collectivité approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

La Charte sera ensuite transmise, pour délibération, au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes qui arrêtera le périmètre pour lequel il demandera le renouvellement du classement de la Chartreuse en Parc naturel régional auprès de l'Etat pour 15 ans.

Pour finir, elle sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc naturel régional.

**CONSIDÉRANT** le travail réalisé depuis 2017 pour l'écriture de la nouvelle charte en concertation avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** la Charte du Parc naturel régional de Chartreuse 2022-2037, adressé par le Syndicat mixte du Parc de Chartreuse le 4 mars 2022

**CONSIDÉRANT** que les éléments constitutifs du PLUI H valant SCOT de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse se retrouvent dans le projet de Charte proposé

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR**

- **APPROUVE**, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de Chartreuse 2022-2037 ainsi que ses annexes, dont les statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
- **AUTORISE** la Présidente à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

## **2.2 Convention cadre de coopération PNRC – EPCI**

### **Sortie Pascal SERVAIS**

**CONSIDÉRANT** que le projet du Parc naturel régional de Chartreuse, traduit dans sa charte, a été conçu dans une interactivité et un dialogue permanent avec les territoires qui l'entourent et le composent à la fois.,

**CONSIDÉRANT** que l'enjeu d'une nouvelle dynamique de transitions écologique et énergétique ne peut se faire qu'avec une action publique fédérant largement les collectivités et les acteurs locaux. Ceci est d'autant plus vrai dans le cadre de l'évolution institutionnelle récente avec la montée en puissance des intercommunalités et des métropoles.

**CONSIDÉRANT** que chaque intercommunalité a désigné un référent politique et technique pour faciliter ce dialogue en continu. Ainsi, un comité technique spécifique avec les référents techniques a été mis en place dès 2017, et des conférences territoriales ont été organisées dans chacun des EPCI.

Ces conférences ont réuni les communes adhérentes au Parc de Chartreuse et l'exécutif de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI). Elles ont notamment mis en exergue :

- une réelle habitude de travailler ensemble ;
- une volonté partagée de construire ensemble un nouveau projet pour la Chartreuse ;
- des synergies avec les projets propres des EPCI ;
- la nécessité de renforcer les coopérations pour créer des dynamiques territoriales plus fortes.

Ces conférences territoriales ont aussi souligné le rôle important d'interface du Parc permettant de faire du lien entre les EPCI. En effet, le Parc est une instance de dialogue qui permet de porter des intérêts qui dépassent les frontières administratives, et de créer de la plus-value collective à tous les niveaux, notamment dans la phase opérationnelle de réalisation de projets partagés.

Enfin ces conférences territoriales ont insisté sur la nécessité d'articuler davantage les politiques de chacune des structures concernées avec le projet du Parc de Chartreuse afin d'encourager et stimuler la mise en œuvre des politiques publiques, d'accélérer les transitions et de favoriser la résilience territoriale.

Le Parc de Chartreuse peut, aujourd'hui plus que jamais, être un outil d'équilibre territorial partagé, dont la collaboration renforcée avec les EPCI et les communes assure le développement et la préservation de ce massif.

Ce partenariat rapproché témoigne de la nouvelle identité ville-campagne en construction entre territoires mixtes. Il associe, lie, met en synergie, l'urbain et le rural, la plaine et la montagne.

Le Parc et les EPCI, apportent de manière complémentaire une vision et des compétences spécifiques pour la gestion de ce territoire de montagne.

Cette coopération doit également permettre de mieux comprendre, maintenir ou recréer le lien entre l'homme et la nature, attendu aujourd'hui de tous et indispensable à un avenir durable.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse et les EPCI, concernés par le périmètre du Parc, entendent, dans ce contexte, passer une convention cadre de coopération.

**CONSIDÉRANT** La convention en annexe qui a pour but d'affirmer la nécessaire coopération entre toutes les parties pour l'appropriation et la mise en œuvre concrète de la nouvelle Charte du Parc naturel régional de Chartreuse.

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 31 POUR**

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention en annexe.

#### **2.3 Transfert du prêt EPIC banque Populaire à la CCCC**

##### **Retour Pascal SERVAIS**

**CONSIDÉRANT** la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2021 relative au transfert de la dette de l'EPIC

**CONSIDÉRANT** le prêt avec la Banque Populaire et les modalités l'accord communiqué en août dernier concernant la renégociation de la dette, à savoir :

- Montant du capital emprunté : 98 240 € correspondant au solde en capital de l'OCC
- Durée : 48 mois (allongement de 2 ans)
- Nature du taux : taux fixe
- Base de calcul 30/360
- Taux 1.5%
- Périodicité : mensuelle
- Type d'amortissement : échéance constante
- Frais de dossier : 500€
- Indemnités de remboursement anticipé avec clause actuarielle

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR**

- **AUTORISE** la Présidente à signer le contrat de prêt avec la Banque Populaire reprenant les caractéristiques du prêt ci-dessus ;

#### **2.4 Chalet intercommunal – Mise au point frais maîtrise d'œuvre – Avenant n° 2**

**CONSIDÉRANT** le projet de réaménagement du Chalet intercommunal à St Laurent du Pont,

**CONSIDÉRANT** l'établissement du montant APD des travaux pour le Chalet intercommunal, en mars 2020 à 170 036 € HT et l'ajustement du marché de maîtrise d'œuvre par l'avenant n°1 délibéré en mars 2020. Le montant d'honoraires ajusté au stade APD s'établit à 29 410€ HT.

**CONSIDÉRANT** l'évolution des prix du bâtiment liée notamment au contexte Covid sur les années 2020 et 2021,

**CONSIDÉRANT** la validation des marchés de travaux en conseil communautaire en décembre 2021 pour un montant de 186 214,05 € HT,

Il convient de réévaluer le montant du marché de maîtrise d'œuvre selon l'évolution de l'indice des coûts de la construction BT01 entre mars 2020 (BT01 = 111,7) et décembre 2021 (BT01 = 119,7) - source INSEE.  
Le montant du marché, selon l'évolution des prix calculé sur la base des indices BT01, est estimé en décembre 2021 à 182 214,05 € HT.

Sur cette base, le montant ajusté de maîtrise d'œuvre est de 31 523,03€ HT, y compris OPC, soit une hausse de 2 113,03€ HT, intégré dans un avenant n°2.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant n°2 du contrat de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du Chalet intercommunal à St Laurent du Pont.

**2.5 Construction du pôle tertiaire – choix des entreprises pour les lots menuiseries intérieures et extérieures**

**CONSIDÉRANT** les travaux d'extension du pôle tertiaire Cœur de Chartreuse

**CONSIDÉRANT** les marchés signés en avril 2020 et les lots infructueux sur les lots menuiseries intérieures et menuiseries extérieures

**CONSIDÉRANT** la nouvelle consultation sur ces deux lots conformément à l'article 142 de la loi « Asap »

**CONSIDÉRANT** les réponses des entreprises et l'analyse du maître d'œuvre,

LOT MENUISERIES EXTERIEURES	MONTANT HT
Ets CARBONERO	78 637,00 €
Ets GB BOIS	78 489,07 €

Il est proposé de retenir l'entreprise GB BOIS pour un montant de 78 489,07€ pour le lot menuiseries extérieures

LOT MENUISERIES INTERIEURES	MONTANT HT
Ets CARBONERO	49 991,00 €
Ets GB BOIS	65 445,00 €

Il est proposé de retenir l'entreprise CARBONERO pour un montant de 49 991,00€ pour le lot menuiseries intérieures

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR**

- **AUTORISE** la Présidente à signer les marchés avec l'entreprise GB BOIS pour un montant de 78 489,07€ pour le lot menuiserie extérieures
- **AUTORISE** la Présidente à signer les marchés avec l'entreprise CARBONERO pour un montant de 49 991,00€ pour le lot menuiserie intérieures

**2.6 Avenant n°3 MOE construction Maison PnrC et OTi**

**CONSIDÉRANT** le marché accepté le 2 juillet 2019 confié au groupement de maîtrise d'œuvre CR&ON ARCHITECTES, EA2C, VESSIERE & COMPAGNIE, CET, CANOPEE et SALTO INGENIERIE une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de construction de la Maison du Parc Naturel Régional de Chartreuse et du Siège de l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse sur la commune de Saint-Pierre de Chartreuse, pour un montant forfaitaire provisoire de rémunération de 325 986,16 € HT soit 391 183,39 € TTC.

**CONSIDÉRANT** le groupement de commande pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison du Parc naturel régional de Chartreuse et du siège de l'office de tourisme Cœur de Chartreuse dont la Communauté de communes est coordonnateur.

**CONSIDÉRANT** que le présent avenant a pour objet la prise en compte du PRO n°1 suite à la diminution du projet ayant entraîné la réalisation d'un PRO n°2. Il a été convenu que les honoraires relatifs à la réalisation du PRO n°1 seraient réduits à 80% de leur valeur initiale, le DCE n'ayant pas été réalisé, et que cette somme serait supportée par moitié par chacune des parties.

**CONSIDÉRANT** Le présent avenant modifie ainsi les honoraires de maîtrise d'œuvre pour un montant supplémentaire de 21 249,47 € représentant une augmentation de 6.51 % du montant forfaitaire provisoire de rémunération

### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR

- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant 3 du contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison du Parc naturel régional de Chartreuse et du siège de l'office de tourisme Cœur de Chartreuse

## 2.7 Choix entreprises marché construction Maison PnrC et OTi

**CONSIDÉRANT** la compétence tourisme de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

**CONSIDÉRANT** le projet de construction de la maison du Parc naturel régional de Chartreuse et du siège de l'office de tourisme Cœur de Chartreuse

**CONSIDÉRANT** le groupement de commande pour les marchés de travaux pour cette opération dont la communauté de communes est mandataire

**CONSIDÉRANT** la consultation des entreprises et l'avis de la commission d'appel d'offre du groupement de commande qui s'est réuni avant le conseil communautaire et dont l'avis a été présenté en séance selon le tableau ci-dessous :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
Terrassement - VRD	EGBF	137 633,76 €
Gros Œuvre	EGBF	629 876,97 €
Charpente bois - Couverture bac Acier	DB CHARPENTE	796 746,78 €
Etanchéité	DERIN	43 000,00 €
Bardage bois	DB CHARPENTE	53 794,87 €
Murs rideaux bois/aluminium - protection solaires	EMMAEL GB BOIS	168 622,72 €
Menuiseries intérieures	EMMAEL GB BOIS	195 197,01 €
Cloisons - Doublages - Faux plafonds	COBERT	194 434,21 €
Chapes	INNOV CHAPE	30 735,00 €
Carrelage - Faiences	GMC CARRELAGE	10 669,28 €
Sols Souples	DHIEN SOLS	34 689,73 €
Peintures intérieures et extérieures	FAY	45 500,00 €
Semurerie		INFRUCTUEUX
Ascenseur	ORONA	21 100,00 €
Sanitaire - ventilation	ODDOS ENERGIE	150 259,70 €
Electricité - Courant faibles - Chauffage électrique	SP2E	237 430,62 €
Photovoltaïque		INFRUCTUEUX
Nettoyage	FPS	7 850,00 €

**CONSIDÉRANT** le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	
TRAVAUX	1 108 594 €	
ETUDE ET MAITRISE D'OEUVRE	160 455 €	
AMO - SPS - CT (CCCC)	56 350 €	
DIVERS ( achat du foncier, géomètre, ...) (CCCC)	10 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 335 399 €</b>	
<b>RECETTES</b>		
DETR	275 000 €	20,59%
ETAT PAM	300 000 €	22,47%
CD38	300 000 €	22,47%
REGION (Contrat Ambition Région)	170 000 €	12,73%
AUTOFINANCEMENT	290 399 €	21,75%
<b>TOTAL</b>	<b>1 335 399 €</b>	<b>100,00%</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR**

- **APPROUVE** le projet de construction de l'office de tourisme Cœur de Chartreuse
- **AUTORISE** la Présidente à signer les marchés avec les entreprises
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter une subvention dans le cadre de l'AAP Avenir Montagnes Investissement.

**2.8 Extension du réseau basse tension pour la construction de la maison du Parc naturel régional de Chartreuse et du siège de l'office de tourisme Cœur de Chartreuse**

Suite à notre demande, TE38 envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : CC CŒUR DE CHARTREUSE  
ST PIERRE DE CHARTREUSE  
Affaire n°21-002-442 Extension BTS pour maison du parc et office de tourisme

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 36 139 €  
Le montant total des financements externes s'élève à : 30 048 €

La participation de TE38 s'élève à 409 €  
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 5 682.20 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte du projet présenté en pièce jointe et du plan de financement définitif ainsi que de la contribution correspondante à TE38.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR**

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement définitif de l'opération, à savoir :  
Prix de revient prévisionnel : 36 139 €  
Financements externes : 30 048 €  
Participation prévisionnelle : 6 091 €  
(Frais TE38 + contribution investissement)
- **PREND ACTE** de la participation aux frais de TE38 d'un montant de 409 €
- **PREND ACTE** de la contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fond de concours d'un montant prévisionnel total de : 5 682 €
- **PREND ACTE** des modalités de contribution aux investissements tels que définis dans le plan de financement joint.

**3. ÉCONOMIE**

(Pascal SERVAIS)

### 3.1 Extension Nord ZA de Grange Venin à Saint-Laurent-du-Pont. Négociations amiables, études et démarches préalables à la préparation des dossiers d'enquête publique (DUP et parcellaire).

#### Contexte :

Pascal SERVAIS rappelle le projet et besoin de procéder à l'extension de la zone d'activités économiques Grange Venin, située sur la commune de Saint-Laurent-du-Pont. Il précise que, dans la zone actuelle, il n'y a plus de lot à commercialiser. Cette extension permettra l'installation d'entreprises artisanales de production, du secteur de la construction ou du BTP dont la Communauté de communes est régulièrement sollicitée par de telles entreprises, à la recherche, sur le secteur « plaine », des petits lots à construire n'excédant pas 400 à 800 m<sup>2</sup> et la création. Ce périmètre d'extension au nord, d'une surface de 4,7 ha environ, a été projeté dans le prolongement du tissu économique existant.

**CONSIDÉRANT** que ce projet répond aux objectifs affichés par la Communauté de communes dans son Programme d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), à savoir « Maintenir l'équilibre entre emplois offerts sur le territoire et population active résidant sur le territoire » (orientation n°24), « Conforter la capacité d'accueil d'entreprises et d'emplois dans les zones d'activités économiques » (orientation n°26) et « Organiser et structurer les espaces d'activités économiques » (orientation n°27).

**CONSIDÉRANT** que le périmètre d'extension de la Zone d'activités économiques de Grange Venin est inscrit comme zone d'urbanisation future à vocation économique (1AUE) dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant le Programme Local de l'Habitat (PLUi-h) valant Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), approuvé le 19 décembre 2019, et entré en vigueur le 23 janvier 2020.

**CONSIDÉRANT** que ce périmètre est en grande partie détenu par des propriétaires privés puisque sur les 11 parcelles comprises, tout ou partie, dans le périmètre d'extension de la ZAE de Grange Venin :

- deux parcelles appartiennent à la Communauté de communes Cœur de Chartreuse, pour une surface totale de 5 638 m<sup>2</sup> ;
- une parcelle appartient à la Commune de Saint-Laurent-du-Pont, pour une surface de 1 272 m<sup>2</sup> ;
- huit parcelles situées tout ou partie dans le périmètre d'extension relèvent de comptes de propriété privés, pour une surface totale d'environ 40 732 m<sup>2</sup>.

**RAPPELANT** qu'en avril 2020, la Communauté de Communes a sollicité les services de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) de la Savoie, afin de sonder les propriétaires concernés quant à une vente de leurs parcelles au bénéfice de la Communauté de communes. À la suite de ce premier contact, deux propriétaires ont fait part de leur accord pour vendre leurs parcelles sur une base de 4,5 €/m<sup>2</sup> indemnité de remploi comprise. La surface totale des parcelles dont la Communauté de communes va ainsi se rendre acquéreur est de 7 228 m<sup>2</sup> environ. Les actes de vente sont en cours de rédaction.

**CONSIDÉRANT** que les autres propriétaires n'ont soit pas donné suite à ce premier contact, soit exprimé leur désaccord sur le principe de vente ou le prix proposé.

**CONSIDÉRANT** que pour mener à bien son projet d'extension de la Zone d'activités économiques de Grange Venin, la Communauté de communes Cœur de Chartreuse est dans l'obligation de s'assurer la maîtrise foncière complète du tènement concerné.

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR**

- **APPROUVE** la poursuite du projet d'extension de la Zone d'activités économiques de Grange Venin;
- **DECIDE** de poursuivre par l'intermédiaire de l'EPFL73 les négociations amiables auprès des propriétaires n'ayant pas donné suite à la première sollicitation au cours de l'été 2020 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette opération et aux démarches et études préalables aux dossiers d'enquête publique ;
- **DEMANDE** à Madame la Présidente de présenter le(s) dossier(s) d'enquête publique(s) à l'approbation du Conseil communautaire avant le dépôt à la Préfecture.

### 3.2 Convention appel à projet tiers lieux en Isère

**CONSIDÉRANT** l'appel à projet Tiers lieux 2021/2023 voté par le département de l'Isère afin d'accompagner le développement de tiers lieux d'activité en milieu rural et péri-urbain.



**CONSIDÉRANT** la compétence économie de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** le projet d'extension du pôle tertiaire et de création d'un espace de coworking, un espace de visioconférence, de bureaux partagés venant compléter l'offre existante au sein du pôle tertiaire,

**CONSIDÉRANT** que le département par cet appel à projet vient en appui financier sur les dépenses liées aux études de faisabilité, les dépenses d'investissement ainsi que les dépenses de fonctionnement sur les trois premières années du Tiers Lieux d'activité.

**CONSIDÉRANT** la délibération n° 21-072 du 23 mars 2021 autorisant la Présidente à déposer un dossier de demande de subvention à l'appel à projet Tiers lieux en Isère.

**CONSIDÉRANT** après examen de notre projet le vote favorable en Commission permanente du département du 18 mars 2022 accordant à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse une subvention (détail dans la convention en annexe) à hauteur de :

- 30 000€ pour 3 ans au titre du fonctionnement
- 122 268€ au titre de l'investissement

### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR

- **ACCEPTE** les termes de la convention
- **AUTORISE** la présidente à signer la convention avec le département de l'Isère
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 3.3 Tarifs de location du futur espace de Coworking

**CONSIDÉRANT** la compétence économie de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** le projet d'extension du pôle tertiaire et de création d'un espace de coworking, un espace de visioconférence, de bureaux partagés venant compléter l'offre existante au sein du pôle tertiaire,

**CONSIDÉRANT** les tarifs proposés ci-dessous :

	Tarifs espace coworking	Tarif bureau fermé 13 m <sup>2</sup> accès wifi compris
1/2 journée	7€	13€
1 journée	13€	17€
10 jours ou 20 demi-journées	60€	
1 mois	120€	130€

### Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR:

- **VALIDE** l'application des tarifs, ci-dessus, à l'ouverture de cet espace de travail
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## 4. PETITE ENFANCE ET SOLIDARITES

(Céline BOURSIER)

### 4.1 Conseil départemental de l'Isère - Soutien aux EAJE 2022

**CONSIDÉRANT** la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** le programme de soutien à la qualité d'accueil des enfants à besoins spécifiques en EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant), renouvelé par le Département pour l'année 2022,

**CONSIDÉRANT** les enveloppes allouées annuellement au territoire Cœur de Chartreuse permettant la mise en œuvre du programme depuis 2016 et les différentes actions d'amélioration de la qualité de l'accueil en direction des EAJE, et au bénéfice de la structure d'accueil itinérante Bébébus dont la collectivité est gestionnaire,

**CONSIDÉRANT** la poursuite de la mise en œuvre du programme « accueillir les enfants de 0 à 6 ans en situation de handicap et à besoins spécifiques, en milieu ordinaire », porté à réflexion lors de la première séance de l'année, vendredi 25 mars 2022.

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR**

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter financièrement le Département de l'Isère pour le soutien au programme ci-dessus nommé, associant les partenaires de terrain, les professionnels du secteur associatif, les parents, les gestionnaires de la petite enfance.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **4.2 Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère (CAF) - Appel à projets 2022 REAPP Isère**

**CONSIDÉRANT** la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** l'appel à projets 2022, dans le cadre du Dispositif Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) en Isère,

**CONSIDÉRANT** la poursuite de la mise en œuvre du programme « accueillir les enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques, en milieu ordinaire sur le Territoire Cœur de Chartreuse », notamment sur son volet « accompagnement des familles et de leurs enfants »,

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR**

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter financièrement la CAF de l'Isère pour le soutien au programme ci-dessus nommé, associant les partenaires de terrain, les professionnels du secteur associatif, les gestionnaires de la petite enfance, en mettant l'accent sur la place des familles – parents & enfants.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **4.3 Conférence territoriale des Solidarités – Demande de soutien**

**CONSIDÉRANT** la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** le financement ouvert par la Conférence Territoriale des Solidarités (CTS) du territoire Voironnais Chartreuse concernant les domaines de la solidarité, l'autonomie, la prévention, la santé, l'insertion sociale et économique, l'enfance, la jeunesse et le sport, pour des actions locales innovantes,

**CONSIDÉRANT** le déploiement de la mise en œuvre du programme « accueillir les enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques, en milieu ordinaire sur le Territoire Cœur de Chartreuse », notamment sur son volet « accompagnement des familles et de leurs enfants », sur l'exercice 2022

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR**

- **AUTORISE** la Présidente à déposer une demande de soutien financier au titre de la Conférence territoriale des solidarités (CTS) du territoire Voironnais Chartreuse,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

### **5. MOBILITE**

(Anne LENFANT)

#### **5.1 Mobilité vélo : Demande de subvention au Département de la Savoie via le CTS**

**CONSIDÉRANT** la convention de coopération en matière de mobilité conclue entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale sur le territoire de Cœur de Chartreuse et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse. Cette convention a été signée en janvier 2022 pour une durée de 6 ans et donne la capacité au territoire Cœur de Chartreuse de travailler notamment sur la mobilité active vélo.

**CONSIDÉRANT** le dispositif AVELO ouvert par l'ADEME, et dont la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est lauréate, avec son programme d'actions « Ça roule en Cœur de Chartreuse » qui a pour objectif le développement de la pratique vélo sur le territoire,

**CONSIDÉRANT** les actions suivantes, inscrites dans le programme « Ça roule en Cœur de Chartreuse » :

- Interventions dans les écoles et collèges sur l'année scolaire 2022-2023, y compris acquisition et mobilisation de signalétique pédagogique
- Réalisation de tracés pédagogiques sur 3 sites
- Acquisition et mise en œuvre de bornes de comptage

Pour un montant de 18 000€ TTC.

Il est proposé de solliciter un financement complémentaire auprès du Département de la Savoie via le Contrat territorial Savoie du territoire de l'Avant Pays Savoyard

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR**

- **SOLLICITE** le soutien financier du Département de la Savoie via le CTS de l'Avant Pays sur ces actions
- **AUTORISE** la Présidente à signer toute pièce relative à ce dossier.

## 5.2 Validation du Schéma directeur cyclable porté par le PNRC

**CONSIDÉRANT** la délibération communautaire du 23 mars 2021 actant le choix de ne pas prendre la compétence mobilité ;

**CONSIDÉRANT** la convention de coopération en matière de mobilité conclue entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale sur le territoire de Cœur de Chartreuse et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse, signée le 3 janvier 2022 pour une durée de 6 ans ;

**CONSIDÉRANT** le souhait de la collectivité de réduire l'usage de la voiture individuelle et de développer l'usage des modes actifs sur le territoire ;

**CONSIDÉRANT** la réalisation d'un Schéma Directeur Cyclable porté par le Parc Naturel régional de Chartreuse, qui couvre l'ensemble du territoire de Cœur de Chartreuse ;

**CONSIDÉRANT** que ce schéma a intégré les études et documents cadres existants tels que le PLUi-H de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse ;

**CONSIDÉRANT** que le territoire de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse représente globalement 85% des propositions du Schéma Directeur Cyclable, pour ce qui concerne les infrastructures et le jalonnement ;

**CONSIDÉRANT** que ce schéma a été pensé afin de mailler avec les projets des territoires voisins ;

**ÉTANT DONNÉ** la concertation menée auprès des 17 communes du territoire tout au long de la démarche de réalisation du schéma et notamment sur le choix des scénarios retenus ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR**

- **VALIDE** le schéma directeur cyclable porté par le PNRC
- **VALIDE** ce document en tant que schéma directeur cyclable du territoire Cœur de Chartreuse, pour les parties de ce document qui portent spécifiquement sur le territoire.

## 6. TOURISME

### 6.1 Cirque de Saint Même – Plages d'ouverture du péage 2022

(Laurette BOTTA)

**CONSIDÉRANT** la compétence de la Communauté de Communes en matière de gestion du Cirque de Saint Même,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réguler la fréquentation du site en y organisant et limitant le stationnement des véhicules sur les parkings situés à l'entrée du cirque de Saint Même,

**CONSIDÉRANT** la proposition, ci-dessous, pour la mise en place, selon les conditions météorologiques, d'un stationnement payant des parkings du cirque de Saint Môme de 9h à 17h selon les périodes et jours d'ouverture suivants :

- Du 16 avril au 10 juillet ouverture les WE, jours fériés et 27 mai (pont de l'Ascension) ;
- Du 11 juillet au 11 septembre : ouverture tous les jours ;
- Du 12 septembre au 25 septembre : ouverture les WE.

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission tourisme du 24/03/2022,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR**

- **VALIDE** l'application des modalités d'ouverture du péage présentées ci-dessus.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **6.2 Cirque de Saint Môme – Convention de surveillance du cirque de Saint Môme avec ONF**

(Laurette BOTTA)

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel de classement des cascades et des grottes du Guiers vif parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique,

**CONSIDÉRANT** les besoins de surveillance et de sensibilisation des visiteurs du Cirque de Saint Môme,

**CONSIDÉRANT** l'arrêté temporaire du Conseil Départemental de la Savoie, en cours de renouvellement, concernant la Route départemental n° 45 C,

**CONSIDÉRANT** l'arrêté de Police 2011 CIR 02 de la commune de Saint Pierre d'Entremont Isère, portant réglementation sur le Cirque de Saint Môme et la circulation,

**CONSIDÉRANT** l'arrêté de circulation 2014 AR 04 de la commune de Saint Pierre d'Entremont Savoie,

**CONSIDÉRANT** l'arrêté N°16/2009 de la commune de Saint Pierre d'Entremont Savoie, pour la règlementant de la circulation des véhicules à moteur et de la fréquentation par le public du Cirque de Saint Môme et de ses abords,

Il est proposé de conventionner avec l'Office National de Forêt afin que des **agents assermentés** patrouillent sur le site pour sensibiliser aux enjeux liés à ces arrêtés et si besoin les fassent respecter.

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission tourisme du 24/03/2022,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR**

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de surveillance du Cirque de Saint Môme avec l'ONF.

## **6.3 Convention avec l'association Emplois Verts concernant l'entretien des sentiers randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

(Cécile LASIO)

**CONSIDÉRANT** la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment d'entretien des sentiers inscrits au PDIPR ;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce titre la Communauté de Communes assure conjointement avec le Parc naturel régional de Chartreuse l'entretien d'un réseau de 544 km d'itinéraires balisés (344 km en Isère et 200 km en Savoie) ;

**CONSIDÉRANT** que ce réseau de sentiers constitue une infrastructure stratégique pour le développement des activités et les loisirs de nature : promenades, randonnées, trail, VTT, équestre,... ;

**CONSIDÉRANT** l'intervention en matière d'entretien des sentiers, sous forme de chantiers d'insertion de l'association Emplois Verts, appartenant au groupe économique solidaire Adéquation et partenaire du centre social des pays du Guiers ;

**CONSIDÉRANT** qu'à travers ce choix, il s'agit d'une part, de répondre à un besoin local relevant de l'intérêt général dans le domaine des loisirs et du tourisme et d'autre part, de permettre à un public en difficulté du territoire de se remobiliser autour d'un projet professionnel.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR**

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention avec l'association Emplois Verts ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**6.4 Convention avec Fédération française de cyclisme pour la création d'un site VTT**

(Laurette BOTTA)

**CONSIDÉRANT** la compétence obligatoire de la Communauté de Communes en matière de développement économique,

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de communes souhaite développer la pratique du vélo, sous toutes ses formes pour que le Cœur de Chartreuse devienne un territoire « de Vélo »,

**CONSIDÉRANT** les projets VTT en cours d'élaboration et de mise en œuvre sur le territoire,

**CONSIDÉRANT** que la Fédération Française de Cyclisme est la fédération délégataire de l'état pour le développement du cyclisme et qu'à ce titre elle labellise les circuits et sites de pratique du VTT et autorise l'utilisation de la charte de balisage nationale.

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission tourisme du 24/03/2022,

Il est proposé que la Communauté de communes Cœur de Chartreuse adhère pour le compte de ses 17 communes au label « Site VTT FFC » pour un montant annuel de 900 €. En plus des apports techniques de la FFC, cette adhésion permettrait la promotion des itinéraires sur les outils de communication fédéraux.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR**

- **AUTORISE** la Présidente à signer au nom et pour le compte de la Communauté de communes toutes pièces de nature administrative, technique afférente à cette adhésion.

**6.5 Projet de délibération portant approbation du principe de délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de la station des Égaux.**

(Anne LENFANT)

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivant et R.1411-1 et suivants ;

**VU** les dispositions du code de la commande publique relatives aux contrats de concession (Articles L3000-1 et suivants) ;

**RAPPELLE** que le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des remontées mécaniques de Saint-Pierre de Chartreuse / Le Planolet a confié, le 15 décembre 2012, l'exploitation de la station de ski alpin des Égaux, par Délégation de Service Public, à l'association « Saint-Hugues / Les Egaux ».

**RAPPELLE** que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse s'est vue transférer, en Novembre 2016, la compétence ski alpin et remontées mécaniques à l'échelle des 17 communes qui la composent et notamment sur la commune de Saint-Pierre de Chartreuse.

**RAPPELLE** que la convention de délégation de service public relative à la station des Égaux préexistait à ce transfert de compétence et qu'à ce titre elle s'imposait à la Communauté de communes jusqu'à son terme, le 30 septembre 2022.

**EXPOSE** qu'au regard de cette échéance la question des modalités de poursuite de l'exploitation de la station des Egaux se pose aujourd'hui et indique que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pourrait, de nouveau, en confier l'exploitation à un partenaire professionnel au moyen d'une convention de délégation de service public.

**EXPOSE** son rapport préparatoire à la délégation de service public, qui expose les motivations de la Communauté de communes et précise les modalités d'exploitation envisageables pour la station des Egaux dans le cadre de ce mode de gestion délégué.

**RAPPELLE** que toute passation de délégation de service public doit être précédée de l'organisation d'une procédure de publicité et de mise en concurrence permettant de recueillir des offres concurrentes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique (Articles L3000-1 et suivants) et du Code Général des Collectivités Territoriales (L1411-1 et suivants).

**EXPOSE** que, dans ce cadre, il y a lieu de se prononcer sur le principe de l'exploitation du ski alpin et des remontées mécaniques de la station des Egaux.

**INVITE** le Conseil communautaire, dans ce cadre et en vertu des Articles L.1411-4 et Articles L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à se prononcer sur le principe de la délégation de l'exploitation du ski alpin et des remontées mécaniques de la station des Egaux.

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR**

- **APPROUVE** le principe de l'exploitation du ski alpin et des remontées mécaniques de la station des Egaux, dans le cadre d'une convention de délégation de service public aux risques et périls du délégataire ;
- **MANDATE** Madame la Présidente pour engager toutes les formalités à cet effet, et notamment la procédure de publicité et de recueil des candidatures et des offres selon les modalités prévues aux articles R.3122-1 à R.3122-3 du Code de la commande publique, à savoir l'insertion d'un avis d'appel public à concurrence au minimum dans une publication habilitée à recevoir des annonces légales ou au BOAMP.

#### **6.6 Projet de délibération portant approbation du principe de délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de la station de Saint-Pierre de Chartreuse / Le Planolet.**

(Anne LENFANT)

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivant et R.1411-1 et suivants ;

**VU** les dispositions du code de la commande publique relatives aux contrats de concession (Articles L3000-1 et suivants) ;

**RAPPELLE** que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse s'est vue transférer, en Novembre 2016, la compétence ski alpin et remontées mécaniques à l'échelle des 17 communes qui la composent et notamment sur les communes de Saint-Pierre-de-Chartreuse, Saint-Pierre-d'Entremont.

**RAPPELLE** qu'une convention de délégation de service public relative à la station de Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le Planolet avait été conclue, le 28 septembre 2021, entre la Communauté de communes Cœur de Chartreuse et la société SSDS, filiale de SSIT. Cette convention, d'une durée d'une année, prenait effet le 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour s'achever le 31 octobre 2022, le temps que la Communauté de commune organise une procédure de publicité et de mise en concurrence.

**EXPOSE** qu'au regard de cette échéance la question des modalités de poursuite de l'exploitation de Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le Planolet se pose aujourd'hui et indique que la 4C pourrait, de nouveau, en confier l'exploitation à un partenaire professionnel au moyen d'une convention de délégation de service public.

**EXPOSE** son rapport préparatoire à la délégation de service public, qui expose les motivations de la Communauté de communes et précise les modalités d'exploitation envisageables pour la station de Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le Planolet dans le cadre de ce mode de gestion délégué.

**RAPPELLE** que toute passation de délégation de service public doit être précédée de l'organisation d'une procédure de publicité et de mise en concurrence permettant de recueillir des offres concurrentes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique (Articles L3000-1 et suivants) et du Code Général des Collectivités Territoriales (L1411-1 et suivants).

**EXPOSE** que, dans ce cadre, il y a lieu de se prononcer sur le principe de l'exploitation du ski alpin et des remontées mécaniques de la station de Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le Planolet.

**INVITE** le Conseil communautaire, dans ce cadre et en vertu des Articles L.1411-4 et Articles L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à se prononcer sur le principe de la délégation de l'exploitation du ski alpin et des remontées mécaniques de la station de Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le Planolet.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – ABS (C. LASIO) – 31 POUR**

- **APPROUVE** le principe de l'exploitation du ski alpin et des remontées mécaniques de la station de Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le Planolet, dans le cadre d'une convention de délégation de service public aux risques et périls du délégataire ;
  
- **MANDATE** Madame la Présidente pour engager toutes les formalités à cet effet, et notamment la procédure de publicité et de recueil des candidatures et des offres selon les modalités prévues aux articles R.3122-1 à R.3122-3 du Code de la commande publique, à savoir l'insertion d'un avis d'appel public à concurrence au minimum dans une publication habilitée à recevoir des annonces légales ou au BOAMP.

Fin du conseil à 21 heures.